



L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN RECRUTE !

Le Service des Cultures recherche des
Étudiants-animateurs (**sous statut article 17**)

Maison des cultures et de la Cohésion Sociale/ service Cultures

L'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean en bref

L'équipe jeunesse au sein du Service des Cultures organise des stages créatifs pour enfants et adolescents et cherche des étudiants pour soutenir l'encadrement de ces activités.

La fonction qui vous attend

- Soutien dans l'animation des groupes d'enfants (3-16 ans) lors des ateliers créatifs menés par des animateurs artistiques (danse, théâtre, musique, arts-plastiques, microfolie, atelier fabrication) durant les stages de vacances
- Accueil des enfants et des parents pendant les stages
- Animation et encadrement des enfants durant les temps hors-atelier
- Collaboration active dans la préparation des ateliers enfants avec l'équipe jeunesse du Service des Cultures
- Participation aux réunions de préparation et d'évaluation des stages.

Le profil que nous attendons

- Minimum 16 ans
- Autonome, dynamique, créatif, motivé et flexible
- Sérieux, sens de la ponctualité, l'organisation et sens de la responsabilité
- Esprit d'équipe et ouverture aux autres
- Disponible durant les vacances scolaires
- Prêt à suivre des formations

Atouts :

- Etudes à orientation pédagogique et/ou socio-culturelle ou artistique
- Expériences en animation artistique et culturelle à destination de groupes d'enfants

- Expérience dans le secteur socio-culturel
- Bilingue (Français-Néerlandais)
- Être disponible, de préférence, sur l'ensemble de l'année pendant les congés scolaires (Carnaval, Printemps, été, Automne)
- Être familier avec le fonctionnement de la Maison de Cultures et Cohésion Social de Molenbeek-Saint-Jean
- Habiter ou avoir un lien avec le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. (École, associations, famille, etc.)

Les propositions

Contrat à durée déterminée par semaine minimum 3 semaines par an

Automne 1 : 20/10/25 > 24/10/25
Automne 2 : 27/10/25 > 31/10/25
Carnaval 1 : 16/02/26 > 20/02/26
Carnaval 2 : 23/02/26 > 27/02/26
Printemps 1 : 27/04/26 > 30/04/26
Printemps 2 : 4/05/26 > 8/05/26
Été 1 : 6/07/26 > 10/07/26
Été 2 : 13/07/26 > 17/07/26

Les taux de rémunération sont fixés comme suit : 13.42 €/heure à 100%.

25 jours maximum/ans

Participer à 4 demi-jours de formation à l'animation durant l'année est obligatoire

Convaincu.e ?

Lettre de motivation et CV à **envoyer avant le 31/10/2025**
Par courrier à :

**Administration de Molenbeek-Saint-Jean
Service du G.R.H.
Rue Comte de Flandre 20
1080 Bruxelles**

Ou par mail à : candidature@molenbeek.irisnet.be

Documents requis :

- Extrait du casier judiciaire de moins de 2 mois modèle 2,
- Copie de la carte d'identité
- Copie de la carte de banque.

Les demandes antérieures sont à renouveler.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.